

1. Ce qui est essentiel dans les situations ordinaires :

Demande des 3 sacrements d'initiation

- Remplir le formulaire en ligne et envoyer au service la fiche* **d'entrée en cheminement vers les sacrements de l'initiation chrétienne signée** dès l'engagement dans le parcours. Il faudra également envoyer au service la **fiche d'entrée en catéchuménat** (la 1^e année du parcours).

** Cette fiche est générée après l'inscription en ligne et reçue par le candidat sur son adresse mail. Elle est à vérifier et à signer par le candidat, le prêtre et l'accompagnateur principal.*

- Envoyer au service le dossier de discernement (la 2^e année du parcours) pour la date indiquée dans le dossier et rappelée dans le calendrier d'année du catéchuménat (généralement fin décembre de l'année précédant l'Appel décisif).
- **Rappel** : un adulte demande et reçoit en général les 3 sacrements de l'initiation ensemble, lors de la veillée pascale. Monseigneur Centène insiste chaque année pour que, si les sacrements sont reçus séparément, l'ordre baptême-confirmation-eucharistie soit respecté. Si on reporte la confirmation, il faut reporter l'eucharistie en même temps que la confirmation.

Confirmation des adultes déjà baptisés

- Remplir le formulaire en ligne et envoyer au service, dès le début du cheminement, la même fiche **d'entrée en cheminement vers les sacrements d'initiation** (*qui est générée et envoyée au candidat à la validation du formulaire en ligne, qu'il doit vérifier et signer tout comme le prêtre et l'accompagnateur principal*). Y joindre **l'acte de baptême**.
- **Envoyer le dossier de discernement** pour la date indiquée dans le calendrier d'année du catéchuménat (cette année mi-mars).
⇒ S'il n'est pas possible de remplir les formulaires en ligne, les documents papiers PDF sont téléchargeables et remplissables sur ordinateur ou à la main.

Les lettres de demande de sacrements des catéchumènes et des confirmands, **adressées à notre évêque**, sont à **envoyer pour les mêmes dates** que les dossiers de discernement des catéchumènes et des confirmands, mais à :

Monseigneur Centène, Évêché de Vannes - CS82003 - 56001 VANNES CEDEX

2. Pour les situations particulières (questions matrimoniales, migrants etc...)

Plus la situation est particulière plus il faut informer tôt le service, qui engage alors la collaboration et la concertation.

- L'expérience montre que, chaque fois qu'une situation matrimoniale sincère pose problème canonique, **s'il y a assez tôt concertation et partage d'information entre le service et la paroisse**, des solutions sont envisageables.
- **Pour les migrants : que les paroisses informent le service dès le début sur les postulants potentiels.**

Nous partagerons les aléas et les espoirs et éviterons bien des difficultés de dernière minute !